

Le 12 mai 2009

Monsieur François Desbiens
Directeur de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
2400, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1E 7G9

Objet : Bilan 2002-2007 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Québec

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 19 janvier 2009, nous tenons d'abord à vous remercier de votre intérêt et de la reconnaissance témoignée en regard du travail accompli et des résultats atteints par la Ville en gestion des matières résiduelles. La Ville, dans la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec, poursuit avec engagement ses efforts pour atteindre les objectifs qui y sont fixés,

Nous voulons aussi vous indiquer que nous partageons vos propos en regard à la priorité de réduire les déchets à la source et l'application du principe des 3RV. Cependant, nous possédons peu de moyens d'action directs face à la production de biens de consommation et surtout sur la courte durée de vie de produits entraînant ainsi l'augmentation des déchets.

Cette situation est mondiale et relève davantage des paliers gouvernementaux supérieurs et des intervenants internationaux. La Ville a tout de même été proactive, dans les limites de ses compétences par exemple, en adoptant une tarification pour les usagers commerciaux et institutionnels basée sur la quantité générée de déchets, en rendant obligatoire l'herbicyclage sur son territoire et en mettant de l'avant de nombreuses campagnes de sensibilisation reliées à son PGMR.

Quant au choix du traitement principal des déchets par incinération avec valorisation énergétique, nous reconnaissons qu'il comporte certains inconvénients. Cependant, nous croyons que malgré cela, il constitue un mode de traitement positivement avantageux sur le plan environnemental par rapport particulièrement à l'enfouissement sanitaire fortement pratiqué au Québec. Nous évoquons les points suivants :

- Les équipements d'épuration des gaz sont très performants;
- Les concentrations de polluants émis par la combustion des déchets et rejetés dans l'air ambiant sont très faibles et bien en deçà des seuils de détection des équipements sophistiqués d'analyse (TAGA);
- En fournissant près de 50 % de l'énergie requise par Papier White Birch, nous évitons les émissions de polluants et de gaz à effet de serre produits par la combustion de biomasse ou de mazout;
- L'émission de quantités très importantes de gaz à effet de serre est évitée au lieu d'enfouissement;
- La réduction significative de la pollution émise par les camions de collectes des ordures découlant d'une localisation centralisée située près des lieux de production des déchets. Les temps et distances moyens de transport sont ainsi minimisés. Mentionnons que les concentrations de polluants émises par ces véhicules ont beaucoup d'impact sur la santé, car ils sont émis à proximité des individus.

Ainsi, nous croyons dans l'état actuel, l'arrêt de l'exploitation de l'incinérateur n'aurait pas l'effet désiré sur le plan de la qualité de l'air des quartiers voisins. Seule une réduction significative de la génération de déchets permettra d'améliorer la qualité de l'air et de vie de nos citoyens, à la condition également que la papetière n'augmente pas ses émissions de polluants.

En regard de vos recommandations, nous vous faisons part des commentaires suivants :


1. Le système de surveillance en continu des émissions
Ce système a été commandé en juin 2008 et est déjà livré à l'incinérateur. Il sera mis en service d'ici la fin de l'année 2009.
2. Réduction des déchets incinérés
La Ville souhaiterait bien être en mesure de réaliser une telle réduction des déchets à incinérer. Cependant, la réalité est tout autre. La quantité de matières générées sur notre territoire augmente chaque année de près de 11 000 tonnes et cela depuis plusieurs années. Les perspectives de croissance de la région nous portent à croire que la situation se maintiendra encore pour un bon moment. Or même en atteignant les cibles de diversion de 60 %, cette tendance nous conduit à devoir éliminer pour chaque année à venir, près de 4 000 tonnes de plus.
3. Centre de traitement des matières organiques
La Ville projette de construire d'ici la fin de 2012 un centre de traitement des matières organiques qui pourra valoriser de 50 000 à 60 000 tonnes de matières. Assorti de l'implantation d'une collecte à trois voies incluant la collecte des résidus alimentaires, ce projet est prioritaire pour nous et nous mettons tout en œuvre pour respecter ce calendrier.

Pour ce qui est de la stabilisation biologique des déchets, nous vous rappelons, que ce scénario de traitement a déjà fait l'objet d'études lors de la préparation du plan de gestion des matières résiduelles, mais a été écarté pour des raisons à la fois techniques et économiques. Cette option entraîne des impacts majeurs sur le transport; elle est très exigeante sur le plan énergétique et ne donne pas de valeur ajoutée aux matières. Elle ne rencontre donc pas les orientations établies au PGMR.

4. Fermeture de l'incinérateur

Comme vous pouvez le constater avec les éléments mentionnés précédemment, l'arrêt de l'incinérateur implique le remplacement de la technologie principale de traitement de nos déchets, ce qui s'annonce un exercice très complexe. Les travaux de modernisation de l'incinérateur permettront une exploitation plus performante jusqu'à l'horizon 2024. Vers 2016, les gestionnaires et décideurs de cette époque devront alors se pencher sur cette question et examiner les choix possibles.

En espérant que ces informations puissent répondre à vos questionnements dans la poursuite de notre collaboration, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Raymond Dion
Conseiller municipal
Membre du comité exécutif
Responsable de l'environnement

- c.c. Mme Anne Beaulieu, conseillère municipale, district du Vieux-Limoilou
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Benoît Delisle, directeur, gestion des matières résiduelles, Service des travaux publics
M. René Gélinas, directeur, qualité du milieu, Service de l'environnement